

# Conditions générales de ventes

## Les Jardins de Florence

### Article I : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Les Jardins de Florence (RCS Salon de Provence 824 603 617) et de son client dans le cadre de la vente d'ameublement, de linge de maison et de matériaux d'embellissement du jardin. Toute vente accomplie par la société Les Jardins de Florence implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

### Article II : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et indiqué toutes taxes comprises. Par voie de conséquence, ils seront majorés des frais de transport applicables au jour de la commande. La société Les Jardins de Florence s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Les tarifs peuvent être modifiés à la suite d'une augmentation du prix d'achat ou de transport imposé par les fournisseurs ou à l'application de nouvelles dispositions fiscales.

### Article III : Commandes, rabais, ristournes et escompte

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 40% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises. Excepté pour les commandes de gazons synthétiques et d'agrégats, pour lesquelles la totalité du prix de la facture devront être versés à l'enregistrement de la commande. La commande ne devient définitive que lorsque celle-ci est expressément confirmée par écrit sur un bon de commande remis par la société Les Jardins de Florence. Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Les Jardins de Florence serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### Article IV : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par carte bancaire ;
- soit par espèce.

Les clients professionnels bénéficient d'un délai de paiement de 30 jours fin de mois à compter de la deuxième commande. Les clients particuliers, ainsi les clients professionnels lors de la première commande, doivent régler la commande au comptant.

### Article V : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société Les Jardins de Florence une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit

nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

#### Article VI : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Les Jardins de Florence.

#### Article VII : Clause de réserve de propriété

La société Les Jardins de Florence conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Les Jardins de Florence se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

#### Article VIII : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou l'annulation de la commande. Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. Lors de la réception de la commande, l'acheteur doit, en présence du livreur, vérifier et contrôler :

- le nom et prénom du client indiqué sur le colis
- le nombre de colis livrés
- l'état du colis

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les trois jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec accusé de réception. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. L'acheteur doit signaler lors de la commande, toutes difficultés d'accès ou de passage que le livreur pourrait rencontrer lors de la livraison. En cas de modification de l'adresse ou de la date de la livraison, l'acheteur doit prévenir la société les Jardins de Florence au plus tard dans les trois jours ouvrés avant la date prévue de la livraison.

#### Article IX : Retours et annulation de commande

Les retours doivent être effectués dans un délai de quatorze jours à compter de la réception de la marchandise. Aucun retour ne sera effectué sur une marchandise détériorée. Pour tout retour de marchandise, la société Les Jardins de Florence établira pour l'acheteur, un avoir égal au prix de la marchandise retournée. La modification ou l'annulation de la commande doit être indiquée par email au plus tard dans les 12 heures, à partir du jour ouvrés suivant, après la commande. Passé ce délai, la société Les Jardins de Florence ne peut garantir le remboursement de l'acompte versé en cas d'annulation ou la modification de la commande. Si une prestation de transport est prévue dans la commande initiale, celle-ci reste à la charge de l'acheteur, même en cas de refus de

réception de la marchandise par l'acheteur ou si celui-ci n'est pas présent lors de la date prévue de livraison.

#### Article X : Garantie

La société Les Jardins de Florence informe l'acheteur de son droit d'action en garantie légale de conformité. En effet, le produit acheté doit être conforme à l'usage attendu et à la description faite. Cette garantie est valable contre tout défauts de conformité existants déjà à la date de livraison du produit. L'acheteur bénéficie d'un délai de 24 mois à compter de la délivrance du bien pour agir et peut choisir entre la réparation, le remplacement ou le remboursement du bien (sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du Code de la consommation). La société Les Jardins de Florence informe l'acheteur de son droit d'action en garantie des vices cachés. En effet, le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue la rendant impropre à l'usage auquel on la destine. Il appartient à l'acheteur d'apporter la preuve de l'existence du vice caché lors de la livraison, dans un délai de 24 mois à compter de la découverte du vice. Les cas d'exclusion de garantie sont les suivants :

- les atteintes à la marchandise résultant de son usure normale eu égard à sa nature, sa fonction, sa composition et son prix ;
- les marchandises qui auront été utilisées de façon trop intensive ou abusive ;
- tout défaut du bien pouvant résulter d'un(e) mauvais(e) installation, stockage, conservation ou montage (non-respect des notice de montage), d'un défaut d'entretien, d'une utilisation non conforme aux spécifications techniques ou d'utilisation (non-respect des prescriptions de maintenance et d'entretien), de modifications ou de réparations effectuées par l'acheteur ou un tiers, de détériorations causés par des objets extérieurs, d'évènements extérieurs tels qu'accident, chocs, incendies, actes de vandalisme, dégâts des eaux, lumières naturelles ou artificielles, catastrophes naturelles ou intempéries ;

Pour bénéficier de la garantie, la présentation de l'originale de la facture sera exigée. Le défaut devra être signalé dès son apparition et la réclamation devra être accompagnée de photographie illustrant celui-ci. La marchandise est artisanale, de légers défauts dus à ce mode de fabrication peuvent être observables. Ils ne pourront en aucun cas être assimilables à un défaut de conformité.

#### Article XI : Réclamations et médiations

L'acheteur peut présenter toute réclamation en contactant la société au moyen des coordonnées suivantes :

- Par e-mail : [lesjardinsdeflorence13@gmail.com](mailto:lesjardinsdeflorence13@gmail.com)
- Par téléphone : 04 90 55 37 21

Conformément aux dispositions des art. L. 611-1 à L. 616-3 du Code de la consommation, le consommateur est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues par le titre Ier du livre VI du code de la consommation. En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service client de la société Les Jardins de Florence, ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, le consommateur peut soumettre le différend à un médiateur qui tentera en toute indépendance de rapprocher les parties en vue d'obtenir une solution amiable.

#### Article XII : Force majeure

La responsabilité de la société Les Jardins de Florence ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure

s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

**Article XIII : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Salon de Provence.

Fait à Lançon de Provence, le 4 juin 2021  
Mme ROBERT Florence et M. ROBERT Frédéric